

Cinémathèque de Bretagne Rapport financier 2025

I. Les faits marquants

Des difficultés économiques structurelles et conjoncturelles

Structurellement la Cinémathèque de Bretagne connaît une fragilité financière s'expliquant par l'augmentation de la masse salariale depuis l'application en janvier 2022 du nouveau cadre de rémunération de la Convention ECLAT : + 40 K€ auxquels s'ajoutent chaque année + 6 K€ d'augmentation mécanique (valeurs des points et ancienneté). Afin de soutenir cette augmentation légale de la masse salariale et la mise en œuvre du PSCE, le CNC et de la Région Bretagne ont augmenté graduellement leur subvention de fonctionnement entre 2023 et 2025 : + 30 K€ pour le CNC (10 K€/an) et + 60 K€ pour la région Bretagne. La Ville de Brest a enfin augmenté sa subvention de fonctionnement de 8 K€ en 2025.

Malgré la double augmentation de ces aides au fonctionnement et le gel d'un poste en 2023, une fragilisation financière s'est accrue en 2025 en raison de plusieurs effets cumulés : la baisse des subventions des départements de Loire-Atlantique (- 8 K€ depuis 2024) et du Finistère (-3 K€ en 2025), le remboursement de l'emprunt d'acquisition et les charges de l'immeuble, le décalage des travaux, la baisse des subventions sur projets, la baisse des ventes d'images, les provisions pour les créances de sociétés de production en redressement ou liquidation judiciaire.

Alertes et accompagnement des partenaires publics

Lors du comité de suivi du 13 décembre 2024, une alerte a été faite sur le déficit financier prévisionnel élevé. De janvier à avril 2025, plusieurs réunions en bilatérales ont été organisées avec les partenaires publics. Début avril 2025, le commissaire aux comptes informa du déclenchement d'une mesure d'alerte judiciaire en septembre 2025 si des solutions n'étaient pas mises en œuvre pour réduire le déficit trop important et préserver les fonds propres associatifs.

Fermeture de l'antenne de Haute-Bretagne et mesures de réduction du déficit

▪ ***Fermeture de l'antenne de Haute-Bretagne***

En accord avec les partenaires publics, le conseil d'administration a décidé de fermer l'antenne de Haute-Bretagne le 4 juillet 2025 compte tenu du coût important du fonctionnement de l'antenne non couvert par des aides publiques des collectivités de ce territoire. Cette décision humainement difficile a conduit au départ de la salariée responsable de l'antenne de Haute-Bretagne en poste depuis octobre 2022.

▪ ***Non renouvellement des 2 CDD de renfort pour les chantiers des collections***

En septembre et octobre 2024 deux salariées ont été recrutées en renfort pour aider l'équipe pendant les chantiers des collections. Le CDD de l'assistante administrative n'a pas été prolongé le 31 août 2025, celui de la technicienne archiviste en décembre 2025. Le contrat du technicien archiviste a pris fin le 30 juin 2025.

▪ **Réduction des charges externes**

Les charges externes sur lesquelles il est possible d'agir ont été réduites : suppression de la brochure de la saison 2025-2026 et des frais annexes ; réduction du nombre d'intervenants extérieurs sollicités pour les séances ; réduction des déplacements de l'équipe et des élus ; réduction des frais de réception ; achat d'équipement et de mobilier d'occasion (immobilisations) ; réemploi d'équipement et de mobilier.

▪ **Services à soi-même**

L'ensemble de l'équipe, le président, les administrateurs et administratrices prennent en charge des tâches qui devraient être sous-traitées à des prestataires extérieurs telles que : démontage, manutention, transport de matériel et de mobilier ; conditionnement et transport des collections films pour le déménagement ; peinture et travaux de rénovation des appartements du nouveau lieu en vue d'une location rapide ; conciergerie des deux appartements.

Ces tâches représentent une charge supplémentaire de travail très élevée pour les membres de l'équipe et le président. En outre, **ces services à soi-même ne peuvent être valorisés comptablement** alors qu'ils réduisent significativement le coût des charges externes.

Une aide exceptionnelle d'urgence du CNC, de la Région Bretagne et de la ville de Brest

Le CNC, la Région Bretagne et la Ville de Brest ont attribué respectivement 55 000 euros, 20 000 euros et 15 000 euros pour couvrir les charges afférentes au nouveau lieu soit un total de 90 K€ de subventions exceptionnelles.

DASESS et sécurisation comptable avant la mise en service du nouveau lieu

La Cinémathèque de Bretagne a pu bénéficier en urgence d'un DASESS (dispositif d'accompagnement et de sécurisation des entreprises de l'ESS) financé par Bretagne active. Un consultant comptable est intervenu entre septembre et novembre 2025. A l'issue de cette expertise, il a été décidé d'appliquer la règle comptable d'activation du coût de l'emprunt pendant la durée des travaux.

Concrètement, il s'agit d'inscrire aux immobilisations en cours le coût de l'emprunt (les intérêts) et de décaler l'amortissement de l'immeuble (déduction faite du prorata des appartements déjà utilisés) acquis jusqu'à la fin des travaux. Cette même règle a déjà été appliquée pour les travaux. Il n'a pas été possible de reprendre le bilan 2024 selon cette règle mais des écritures de correction sont inscrites au bilan 2025 en produits et en charges exceptionnels.

Lancement des chantiers des collections avec des bénévoles et déménagement temporaire de la collection des films

La création du nouveau lieu **entraîne une charge de travail élevée pour l'équipe et le président qui doivent** organiser plusieurs chantiers des collections et piloter la conduite des travaux de réhabilitation du nouveau lieu.

A partir de février 2025, 35 bénévoles se sont engagés auprès de l'équipe en participant chaque semaine à la mise en œuvre de ces chantiers, cela représente **6 000 heures de bénévolat soit 3 ETP**.

De juin à novembre 2025, le déménagement de la collection des films s'est organisé avec le soutien des bénévoles et des services de la ville de Brest : les 66 000 supports films et l'ensemble du mobilier ont été transférés au cercle naval. La semaine du 10 novembre les travaux de remise aux normes incendie, de peinture et d'installation de la nouvelle climatisation ont pu démarrer.

II. Synthèse

	2025	2024	Variation en %
Produits d'exploitation	865 773,00 €	815 245,00 €	6,20%
Charges d'exploitation	911 938,00 €	888 816,00 €	2,60%
Résultat d'exploitation (Produits-Charges)	-46 165,00 €	-73 571,00 €	-37,25%
Résultat financier	1 715,74 €	-40 222,00 €	104,27%
Résultat exceptionnel	62 841,86 €	34 244,08 €	83,51%
Résultat net de l'exercice	17 906,26 €	-80 281,19 €	122,30%

III. Analyse de l'exécution financière

3.1 Les produits d'exploitation

	2025	2024	Variation en %
Ventes de biens et de prestations	92 329,51 €	116 430,00 €	-20,70%
Subventions d'exploitation	765 669,99 €	674 798,00 €	13,47%
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	173,19 €	18 291,00 €	-99,05%
Autres produits dont les adhésions et les variations de stocks de DVD	7 600,05 €	5 726,00 €	32,73%
Total	865 772,74 €	815 245,00 €	6,20%

La variation des produits d'exploitation s'explique principalement par :

- **Une baisse des ventes et des prestations (- 24 K€)** en comparaison avec l'exercice 2024 qui confirme la tendance depuis deux ans les difficultés financières rencontrées par le secteur de la production audiovisuelle. Il convient de préciser que des loyers ont été perçus pour les deux appartements et le 4 bis (+ 11,5 K€).
- **Une augmentation des subventions d'exploitation (+ 91 K€)** qui correspond à l'attribution de 90 K€ d'aides exceptionnelles pour couvrir les charges de fonctionnement du nouveau lieu : 55 K€ du CNC, 20 K€ de la Région Bretagne et 15 K€ de la ville de Brest. Il convient de préciser que les subventions sur projets sont en baisse par rapport à 2025 (- 38 K€). En outre, les départements du Finistère et de Loire-Atlantique ont maintenu la baisse de leur subvention soit respectivement – 3 K€ et – 8 K€.
- **Ainsi sans les aides exceptionnelles des trois partenaires publics historiques, le total des produits s'élèverait à 776 K€ soit une baisse de -40 K€.**

- **Les transferts de charges** sont traités différemment en comptabilité depuis le 1er janvier 2025 : ils viennent en diminution des charges les concernant. (Exemple : les indemnités journalières viennent en diminution des rémunérations du personnel).

3.2 Les charges d'exploitation

	2025	2024	Variation en %
Charges de fonctionnement	173 500,75 €	179 754,00 €	-3,48%
Charges du personnel dont indemnités de fin de contrat et traitements divers	601 259,45 €	583 590,00 €	3,03%
Autres charges dont impôts, dotations aux amortissements et aux provisions	137 177,88 €	123 470,42 €	11,10%
Total	911 938,08 €	886 814,42 €	2,83%

La variation des charges d'exploitation s'explique principalement par :

- **La baisse des charges de fonctionnement (- 6 K€)** est due principalement à une réduction des dépenses liées à la programmation culturelle, la limitation des frais de déplacement et la diminution des frais de structure (électricité, assurance, etc..).
- **L'augmentation de la masse salariale et des coûts afférents (+ 17,6 K€)** en raison des augmentations mécaniques des points de rémunération et du recrutement de 2 CDD de renfort pour le traitement des collections et l'assistantat administratif dans le cadre des chantiers des collections et une mission de 3 mois de documentaliste financée par le PVN Drac Bretagne. En outre, l'entretien des locaux a été internalisée en janvier 2025.
- **L'augmentation des autres charges (+ 13,7 K€)** correspond à une dotation aux provisions pour les sociétés de production en redressement ou en liquidation judiciaires qui ne seront pas en mesure d'acquitter leurs factures (10 K€). Enfin, une pénalité pour retard de paiement de la taxe foncière du nouveau lieu dans le cadre d'un recours auprès des impôts porté par l'avocat de la Cinémathèque de Bretagne (1,7 K€).

IV. Les résultats

4.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, qui mesure la différence entre les charges et les produits d'exploitation, s'élève à - **46 165 € en 2025 contre – 73 571 € en 2024**. Le déficit est moins élevé que prévu grâce à l'aide exceptionnelle du CNC, de la Région Bretagne et de la Ville de Brest mais il reste conséquent.

4.2 Résultat financier

Alors que le résultat financier **en 2024 était à – 40 222 €**, il est positif en 2025 : **+ 1 715 €**. Cela s'explique par l'annulation de la mise en service du bâtiment, qui nous permet d'enregistrer comptablement les intérêts de l'emprunt immobilier en immobilisation en cours et non plus en charges financières.

Les produits financiers sont quant à eux en légère baisse en raison d'une trésorerie plus tendue obligeant à utiliser une partie de l'argent placé sur les comptes rémunérés.

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en hausse en 2025 :

- **Les produits exceptionnels s'élevant à + 70,4 K€** correspondent aux corrections apportées à l'exercice 2024 concernant l'annulation rétroactive de la mise en service du bâtiment ;
- **Les quotes-parts de subvention d'investissement** auparavant enregistrée en produits exceptionnels sont désormais enregistrée en subventions d'exploitation (réforme du plan comptable).
- **Les charges exceptionnelles** correspondent comme les produits exceptionnels aux corrections du bilan 2024 soit en l'annulation de la quote-part de la subvention pour l'acquisition du bâtiment (crédits régionaux alloués à la ville de Brest).

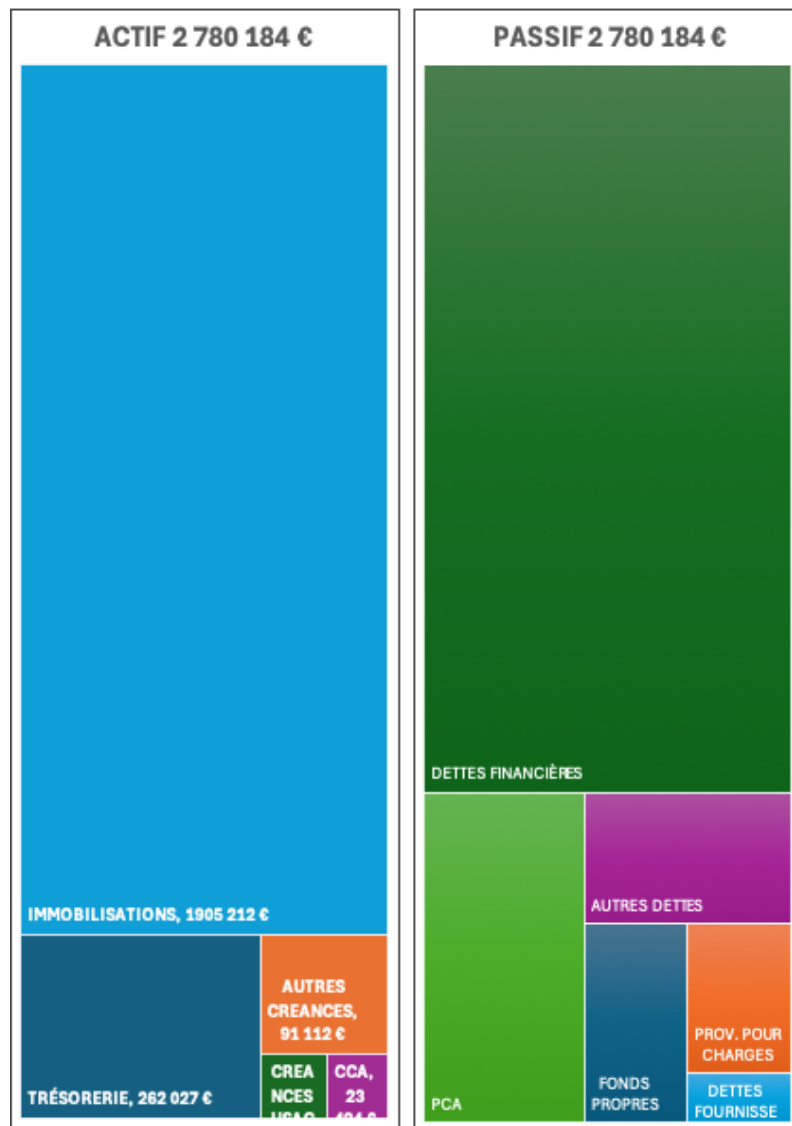
Résultat exceptionnel	2025	2024	Variation en %
Produits exceptionnels	70 461,99 €	34 244 €	105,76%
Charges exceptionnelles	7 620,13 €	0 €	100,00%
Total	62 841,86 €	34 244 €	83,51%

4.4 Résultat net de l'exercice

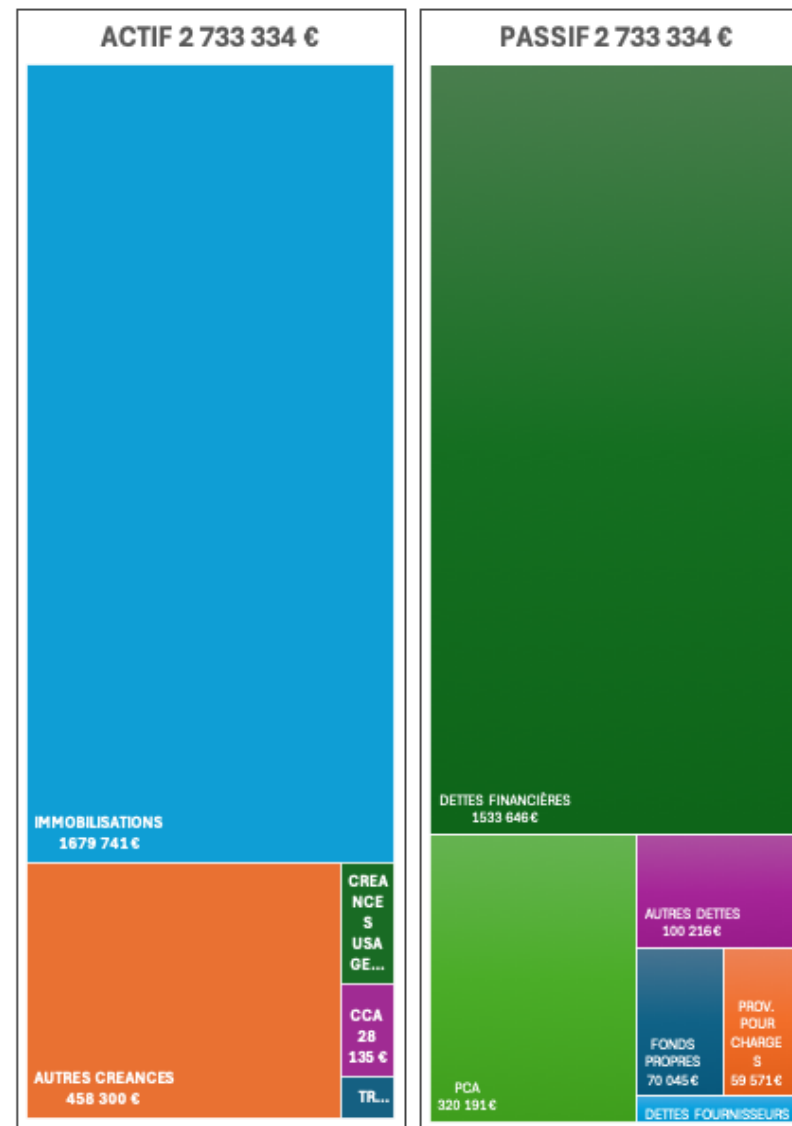
Le résultat net de l'exercice correspond au résultat d'exploitation (- 46 165 €) auquel s'ajoute le résultat exceptionnel (62 842 €) et le résultat financier (- 1 716 €), déduction faite des impôts sur les placements financiers (- 486 €). Ainsi, le résultat net comptable de l'exercice 2025 s'élève à **+17 906 € contre -80 281 € en 2024**.

V - BILAN ET FONDS PROPRES

BILAN AU 31/12/2025



BILAN AU 31/12/2024



5.1 Évolution des fonds propres

- Au 31 décembre 2025, **le total du bilan comptable s'élève à 2 780 184 € contre 2 733 334 € au 31 décembre 2024.**
- Les fonds associatifs sont en légère augmentation : **82 951 € contre 70 045€ en 2024**, grace à l'impact positif du retraitement des immobilisations sur le résultat, qui est positif, donc beaucoup moins élevé que dans la première version sans retraitement avec un résultat négatif.
- Le montant total des fonds propres est en augmentation : **1 294 045 € en 2025 contre 692 497 € en 2024 soit + 601 548€** incluant la subvention pour l'achat du bâtiment de la Ville de Brest dans le cadre du contrat métropolitain (400 K€) et les subventions pour les travaux de la Région Bretagne (480 K€), du CNC (190 K€) et du département 29 (12,5 K€).

5.2 Fonds de roulement

Le fonds de roulement est de **506 343 € contre 93 779 € en 2024 soit une hausse de 412 564 €.**

Fonds de roulement (FR) = (Fonds propres + provisions et fonds dédiés + dettes financières à long et moyen terme) - Actif immobilisé Un fonds de roulement positif signifie que les ressources stables sont suffisantes pour financer les besoins stables.

5.3 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'élève - **45 445 € à soit une variation de –445 204 (BFR 2024 = 399 759 €)** par rapport à 2024. Cet écart important s'explique par la créance soldée de 400 K€ correspondant à subvention de Ville de Brest-Région Bretagne pour l'achat du nouveau lieu.

Besoin en fonds de roulement (BFR) = Actif circulant - Passif circulant. Le BFR permet d'évaluer les ressources nécessaires pour couvrir les décalages des flux de trésorerie. Un BFR négatif signifie qu'il y a un excédent de ressources.

5.4 La trésorerie

Au 31 décembre 2025, **le solde de trésorerie s'élève à 761 790 €.** Toutefois, après retranchement de l'avance de la subvention de fonctionnement 2026 de la Région Bretagne perçue en décembre 2025 (210 K€) et des subventions pour les travaux de la Région Bretagne (480 K€), du CNC (60 K€ restant des 190 K€ de la 1^{ère} tranche) et du département du Finistère (12,5 K€), **le solde de trésorerie s'élèverait à : - 710 €.**

Solde de trésorerie au 31/12/2025	761 790 €
Solde de trésorerie au 31/12/2024	12 826 €

VI. L'essentiel

Total du bilan :	2 780 184 €
Produits d'exploitation :	865 773 €
Résultat net comptable :	17 906 €

Nous proposons à l'assemblée générale l'affectation du résultat 2025 soit + **17 906 €** au titre de report à nouveau sur l'exercice 2026.

VOTE